

Tout à l'heure, on posait des questions au secrétaire d'État (M. Pelletier), relativement à la grève des membres du NABET, à Radio-Canada. Ces gens-là ont ri du public; ils sont encore en train de rire du public et ils le font depuis près de deux mois.

• (1530)

On connaît le public, qui aime ses programmes spéciaux, soit les joutes de hockey ou les téléromans. Or, certains samedis soir où les gens s'apprêtaient à regarder la joute de hockey à la télévision, on a vu les syndiqués du NABET se présenter au travail pour deux minutes, puis mettre subitement fin à la télédiffusion.

Je dis que les syndiqués n'ont pas le droit de se rire ainsi de la population. Il faudra donc trouver le moyen d'éviter les grèves dans les services publics. D'aucuns diront: Mais il faudrait retirer également le droit de grève des employés des services publics essentiels, mais je ne crois pas que ce soit là la solution. Si le Parlement a donné aux membres de la Fonction publique le droit de grève, il serait malvenu de le leur enlever par une loi quelconque, parce que je crois à l'association libre des syndiqués, qui doivent se servir de leur association comme moyen de pression, mais à condition que ces moyens de pression soient justifiables. Toutefois, je suis d'avis que ce n'est pas une solution à envisager.

Nous pourrions évidemment parler de l'arbitrage obligatoire. Encore là, dans les années passées, ce système a été mis à l'essai et il n'a pas arrêté les syndiqués de faire la grève, même illégale. Nous avons souvent vu des grèves illégales à travers le pays; les syndiqués ne se gênaient pas pour laisser leur emploi et faire la grève quand même.

Je ne suis pas un spécialiste des relations de travail, mais, à mon sens, il faudrait de toute nécessité trouver un mécanisme permanent de conciliation, afin qu'employeurs et employés soient constamment en contact, de façon à éviter les grèves qui sévissent actuellement dans le service public.

Récemment, à Toronto, le chef du parti conservateur progressiste (M. Stanfield) traitait de cette question importante. Il parlait de la possibilité d'adopter une loi semblable à la loi Taft-Hartley, et prévoyant un délai de 90 jours, au cours duquel les syndiqués seraient obligés de reprendre le travail, quittes à reprendre par la suite les négociations avec l'employeur.

Il y a beaucoup de systèmes dont on pourrait peut-être faire l'essai, mais il serait impérieux que le gouvernement trouve une formule qui interdirait les grèves, surtout dans les secteurs publics essentiels. Au fait, les grèves coûtent bien cher à l'économie canadienne et aux syndiqués eux-mêmes, car ce sont ces derniers, la plupart du temps, qui paient le prix de la grève et non pas les chefs syndicaux.

La population canadienne s'inquiète considérablement des conséquences désastreuses des grèves sur notre économie et des répercussions financières pour le milieu familial, comme je viens de le dire. Les Canadiens, pendant la prochaine campagne électorale, exigeront de tous les partis politiques qu'ils prennent une position claire et précise sur cette question, et nous manquerions gravement à notre devoir si nous laissons la situation actuelle, dans les services publics, s'aggraver, en maintenant le *statu quo*.

J'aurais voulu—mais le temps me manque—traiter de la question de la délivrance des passeports. Je pense que l'incident Geoffroy nous permet de dire qu'il faut absolu-

ment mettre de l'ordre dans ce domaine et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) adopte un autre système que celui qui existe présentement. Mais je vais laisser à d'autres collègues le soin de traiter ce sujet.

Qu'il me soit permis en terminant, monsieur le président, de dire ceci: Tout le système d'allocations sociales que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, versent aux contribuables doit être complètement «repensé».

Dans bien des cas, surtout en ce qui a trait à la sécurité sociale, il y a double emploi et perte considérable des deniers des contribuables. On pourrait peut-être répartir entre les divers paliers de gouvernement les juridictions en ce domaine.

La réponse que l'on doit apporter ne doit pas être seulement de nature administrative. Naturellement, le gouvernement actuel se gonfle la poitrine et dit tout simplement: Nous avons réglé la question des allocations familiales. Il ne s'agit pas d'un règlement, bien que je félicite le gouvernement d'avoir laissé tomber son arrogance à l'égard du Québec et de s'être montré un peu plus flexible, mais il ne s'agit que d'arrangements administratifs qui ne règlent pas le problème.

À mon avis, les juridictions, entre les gouvernements, devraient aller plus loin que cela. Il faut «repenser» nos juridictions, afin d'éviter des paiements aux contribuables qui, souventefois, paient aux gouvernements provincial et fédéral pour recevoir les mêmes services. Pour éviter le double emploi, il faut mettre de l'ordre là-dedans, monsieur le président, et nous atteindrons cet objectif—j'en suis convaincu—par l'étude d'une nouvelle formule de fédéralisme.

Demain, le rapport du comité de la constitution, dont la préparation a duré deux ans, sera présenté à la Chambre. On nous proposera des formules. Évidemment, certains députés présenteront des rapports minoritaires, mais j'insiste pour dire ceci: Si l'on veut sauver l'unité canadienne, monsieur le président, il faut penser à trouver une nouvelle formule de fédéralisme canadien qui sera davantage axée sur une décentralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral en faveur des provinces, et c'est simplement à cette condition que nous pourrions dire que nous travaillons et allons continuer à travailler pour sauvegarder l'unité canadienne.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est l'ironie de l'histoire canadienne qu'un gouvernement élu, qui avait pour slogan la société juste et comptait un ministre chargé de l'assurance-chômage qui a souvent parlé avec conviction et honnêteté de protéger les droits des citoyens ordinaires, ait produit un régime source de souffrances incroyables pour une infinité de Canadiens, qui se sont trouvés, hélas, en chômage sans qu'il y ait de leur faute et obligés pour satisfaire leurs besoins essentiels de dépendre, des prestations d'assurance-chômage.

Qu'on me permette de faire une légère digression. La crédibilité du gouvernement n'a pas été améliorée par les manifestations bruyantes d'esprit de parti du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault), qui a repoussé les instances des députés, qui a virtuellement qualifié de faux les articles de chroniqueurs de presque tous les journaux du Canada, libéraux ou conservateurs, qui soulignaient le triste sort des chômeurs n'ayant pu obtenir les prestations d'assurance-chômage, et nié la multiplicité des prêts usuraires,